

Monsieur Jean-Pierre ODION  
304 chemin des Evequaux  
38330 BIVIERS

V/Ref. : **19398697473224**  
N/Ref.: SGE A054SH2N  
Objet : OSR 42981836

Le 18 août 2020

Monsieur,

Je fais suite à votre courriel du 15 juillet dernier à notre service Facturation concernant les travaux de modification de raccordement de votre maison.

Vous contestez notre facture au motif que notre prestation a été moins importante que celle prévue dans notre devis et que les travaux n'ont pas été réalisés par l'entreprise sous-traitante.

Je prends acte de votre réclamation.

Après analyse de votre dossier, il apparait effectivement que l'entreprise n'a pas procédé à la suppression de votre branchement.

Au vu de la prise en charge tardive de votre demande du 22/11/2019 et de l'urgence de la situation à cause du chantier de démolition en cours, un certificat de mise hors tension n°203064 a été délivré pour permettre au chantier de continuer. C'est l'entreprise de démolition qui a retiré le câble branchement.

Une équipe d'ENEDIS est intervenue le 12/2/2019 uniquement pour retirer un bout de câble d'1m entre le câble branchement sectionné et le coffret de CCPI qui est resté sur place.

Compte tenu de notre défaillance dans le traitement de votre demande, nous annulons votre dossier et procédons au remboursement de votre acompte.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, veuillez croire, Monsieur, en l'assurance de nos sincères salutations.

David CHAVANON  
Chef d'Agence Raccordement Client



*la satisfaction de nos clients est au cœur de notre mission de service public et nous mettons tout en œuvre pour répondre à vos attentes. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous pouvez en demander le réexamen en vous adressant à : Monsieur le Directeur Régional ENEDIS Alpes – 4 Boulevard Gambetta – 73 018 CHAMBERY Cedex*

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*